



Conseil économique et social

Distr. générale
13 décembre 2010
Français
Original : anglais

Conseil économique et social

Session de fond de 2011

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire**

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies
au service de la coopération internationale pour
le développement : rapports des Conseils d'administration
du Programme des Nations Unies pour le développement
et du Fonds des Nations Unies pour la population,
et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance
et du Programme alimentaire mondial**

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2011

8-11 février 2011

Point 3 de l'ordre du jour provisoire***

Rapport annuel au Conseil économique et social

Résumé

Le présent rapport annuel est établi pour donner suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et aux décisions 1995/5 et 2010/1 du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il sera soumis au Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 2011. Un projet de décision est présenté dans la partie VIII.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (10 janvier 2011).

** E/2011/100 (à paraître).

*** E/ICEF/2011/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il fait suite aux précédents rapports présentés au Conseil économique et social et peut être lu en parallèle avec les rapports annuels présentés par le Directeur général au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Ensemble, ces documents offrent une analyse des progrès réalisés au regard des principaux domaines de résultats définis dans le plan stratégique à moyen terme (PSMT) du Fonds pour 2006-2013. On trouvera décrite ci-après la contribution de l'UNICEF aux objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et aux objectifs du Millénaire pour le développement, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et d'autres entités pour obtenir des résultats durables et équitables en faveur des enfants et des femmes.

2. Le présent document est également établi en application de la décision 2010/1 du Conseil d'administration, qui y a prié l'UNICEF : a) de continuer à utiliser une présentation davantage axée sur les résultats pour les autres rapports pertinents soumis au Conseil d'administration; b) de faire figurer dans les prochains rapports des recommandations visant à améliorer davantage l'application de l'examen triennal complet; en lui demandant également c) qu'à l'avenir, ce rapport soit présenté au Conseil d'administration pour suite à donner et soumission au Conseil économique et social.

3. En application des décisions 2009/2 et 2009/3 adoptées respectivement par les Conseils d'administration de l'UNICEF et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) en 2009, le présent rapport rend compte des consultations qui ont eu lieu entre le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF. L'accent y est mis en particulier sur les questions soulignées dans la résolution 62/208 de l'Assemblée, notamment le renforcement des capacités, la coopération Sud-Sud et la prise en compte des problèmes liés à la condition de la femme.

4. L'UNICEF prend des mesures énergiques pour donner suite à l'examen triennal, à l'occasion duquel il a été jugé que le système des Nations Unies manquait de cohérence et pourrait être plus efficace. Dans le plan qu'il a adopté pour donner suite à l'examen triennal, l'UNICEF a défini 90 actions. Quatre-vingt-neuf d'entre elles ont été menées à bien ou sont en cours d'exécution. On trouvera des détails sur ces questions dans les différentes parties du présent rapport.

II. Financement des activités opérationnelles

5. L'UNICEF a essuyé une perte de 4 % de son revenu annuel, qui est passé d'un montant de 3 milliards 390 millions de dollars en 2008 à 3 milliards 256 millions de dollars en 2009. Le montant total du revenu émanant des donateurs du secteur public a diminué de 2 %, passant de 2 milliards 295 millions de dollars en 2008 à 2 milliards 251 millions de dollars en 2009. Le revenu tiré du secteur privé a lui accusé une baisse de 7 %, passant d'un montant de 986 millions de dollars en 2008 à 916 millions de dollars en 2009.

6. En 2009, la part des ressources de base ou ordinaires par rapport au montant total des ressources a augmenté de 0,7 %, pour s'établir à 32,7 %, mais elle est toujours bien moindre qu'en 2006 (38 %), année de lancement du plan stratégique à moyen terme pour 2006-2013. Ce déséquilibre est préoccupant, dans la mesure où l'UNICEF doit impérativement pouvoir compter sur des recettes de base conséquentes et fiables pour maintenir sa présence mondiale et continuer de jouer le rôle de chef de file dans la défense des intérêts de l'enfant, notamment pendant les urgences. En 2009, le montant total des ressources de base ou ordinaires tirées des contributions des secteurs public et privé a diminué et est passé à 1 milliard 66 millions de dollars, contre 1 milliard 85 millions de dollars l'année précédente.

7. Le montant du revenu tiré des autres ressources a lui aussi diminué. Le montant total des contributions versées par les donateurs des secteurs public et privé au titre des autres ressources en 2009 a baissé de 5 %, s'établissant à 2 milliards 190 millions de dollars, contre 2 milliards 305 millions de dollars en 2008. Le montant total des autres ressources (programmes ordinaires) provenant des contributions des secteurs public et privé était de 1 milliard 527 millions de dollars, contre 1 milliard 570 millions de dollars en 2008. Le montant total des autres ressources (opérations d'urgence) a aussi enregistré une chute de 10 %, passant de 735 millions de dollars en 2008 à 663 millions de dollars en 2009.

8. En 2009, le montant des contributions versées par les gouvernements au titre des ressources ordinaires a diminué de 4 %, passant à 594 millions de dollars, contre 616 millions de dollars en 2008. Les recettes tirées de contributions versées par les donateurs du secteur public au titre des autres ressources (programmes ordinaires) ont augmenté de 2 % et sont passées de 1 milliard 57 millions de dollars en 2008 à 1 milliard 76 millions de dollars en 2009. Les contributions versées par le secteur public au titre des autres ressources (opérations d'urgence) ont en revanche diminué de 7 %, passant de 622 millions de dollars en 2008 à 581 millions de dollars en 2009.

Tableau 1

Revenu en provenance des donateurs du secteur public*

(En millions de dollars des États-Unis)

Type de revenu	2008	2009	2010 (1 ^{er} octobre)
Ressources de base ou ordinaires	616	594	508
Autres ressources – programmes ordinaires	1 057	1 076	814
Autres ressources – opérations d'urgence	622	581	503
Total	2 295	2 251	1 825

* Gouvernements, organisations intergouvernementales et arrangements interorganisationnels.

9. En 2009, l'UNICEF a continué d'approfondir sa participation aux arrangements visant à améliorer la cohérence du système des Nations Unies et à renforcer les partenariats interorganisations au moyen de toute une série de fonds de financement communs et de fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Le montant des recettes de l'UNICEF provenant des différents arrangements interorganisations a augmenté de 16 %, passant de 256 millions de dollars en 2008 à 296 millions de

dollars en 2009. L'UNICEF a ainsi été financé à hauteur de 26,7 millions de dollars au moyen du Fonds Unis dans l'action en 2009, contre 10,7 millions de dollars en 2008, et à hauteur de 30 millions de dollars au titre du Fonds pour la réalisation des OMD en 2009, contre 4,3 millions de dollars en 2008.

10. Étant les plus flexibles des fonds à destination limitée que les donateurs affectent à l'un ou l'autre des domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme, les fonds thématiques offrent le meilleur substitut aux ressources ordinaires. Ils favorisent directement l'exécution du plan stratégique dans la mesure où ils rendent possible la planification des activités à long terme, garantissent leur durabilité et permettent à l'UNICEF comme aux donateurs de réaliser des économies au niveau des coûts de transaction.

Tableau 2

**Financement thématique pour les domaines d'intervention
du plan stratégique à moyen terme (2008-2009)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Domaine thématique</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Survie et développement du jeune enfant	18 762 957	22 129 036
Éducation de base et égalité des sexes	121 648 171	128 524 198
Le VIH/sida et les enfants	10 351 291	14 814 454
Protection des enfants	36 008 902	51 156 352
Activités de plaidoyer et partenariats	16 114 139	13 435 071
Total	202 885 461	230 059 111

11. Au 1^{er} octobre 2010, l'UNICEF avait obtenu 789 millions de dollars en fonds d'urgence (autres ressources-opérations d'urgence) pour répondre aux besoins humanitaires des enfants et des femmes dans le monde. L'organisation a bénéficié d'un soutien important de la part des donateurs pour son intervention d'urgence en Haïti, pour un montant total de 287 millions de dollars. Elle a reçu 107 millions de dollars sur les 253 millions qu'elle avait demandés pour aider les femmes et les enfants touchés par les inondations au Pakistan. Mais le financement qu'elle obtient pour plusieurs pays reste insuffisant, ce qui entrave sa capacité de fournir une aide humanitaire à tous les enfants dans le besoin.

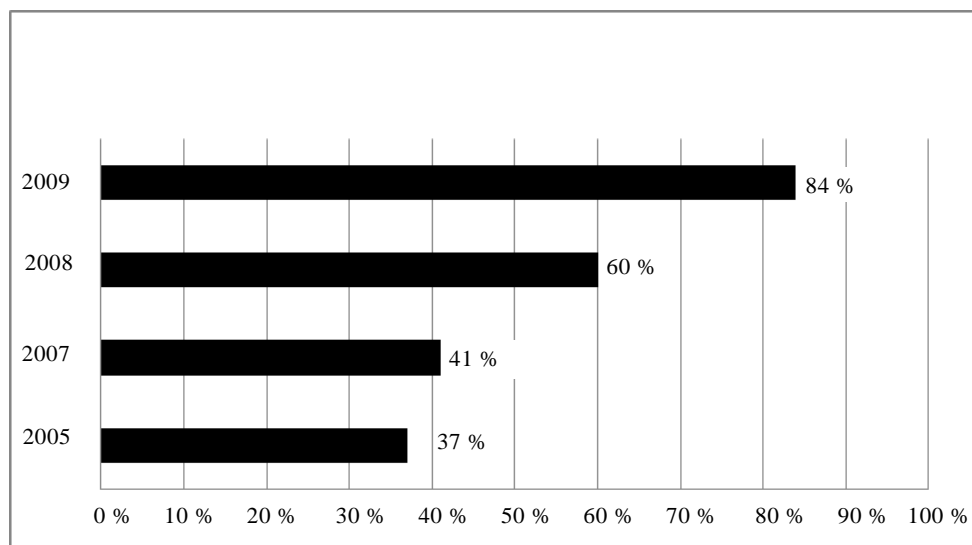
III. Relations de partenariats, et notamment coopération avec la Banque mondiale

12. Un inventaire détaillé des modalités de coopération entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Banque mondiale a été dressé au début de 2010 et a révélé que les deux organismes coopèrent étroitement dans tous les secteurs d'activité du Fonds.

13. Plus de 80 % des bureaux de pays du Fonds ont indiqué avoir collaboré avec la Banque mondiale en 2009, ce qui représente une augmentation considérable par rapport aux années passées. Il s'agit en premier lieu d'activités de coopération technique, suivies par des initiatives de plaidoyer et d'échange d'informations. En

2009, 66 bureaux de pays déclaraient avoir contribué aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Bureaux de l'UNICEF indiquant collaborer avec la Banque mondiale, 2005-2009



14. Au 31 mai 2010, l'Accord concernant les services d'achat, conclu par le Fonds et la Banque mondiale en 2008 à l'intention des gouvernements, avait été appliqué à 30 reprises dans 12 pays. La valeur totale des accords passés ou en cours de négociation à cette date était d'un montant de 580 millions de dollars. Le succès de cette approche a incité d'autres partenaires, comme les banques régionales de développement, à proposer au Fonds de mettre en place des dispositifs similaires. Le Fonds participe également activement aux réunions bisannuelles des Conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en présentant des déclarations écrites au Comité du développement. En 2010, ces déclarations étaient axées sur l'équité comme condition du relèvement durable et de l'accomplissement de progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. En parallèle, l'UNICEF et la Banque mondiale ont coparrainé la première réunion annuelle de haut niveau sur le thème Assainissement et eau pour tous. Elles ont aussi organisé avec leurs principaux partenaires une réunion de haut niveau sur les activités de plaidoyer concernant la nutrition. Il faut également noter que les responsables des deux organismes ont tenu au mois de novembre 2010 des consultations sur les moyens de renforcer la collaboration aux fins du développement équitable.

15. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a approfondi son dialogue avec le Fonds monétaire international sur les mesures à prendre et resserré sa collaboration avec les banques de développement régional. Ainsi, il a organisé avec la Banque asiatique de développement (BAsD) un atelier régional conjoint sur le rôle des organismes non gouvernementaux offrant des services de base aux enfants, et contribué à la Conférence de la BAsD sur l'amélioration de la protection sociale. En septembre 2010, le Fonds et la BAsD ont conclu un mémorandum d'accord jetant les bases de leur coopération dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Fonds a

aussi poursuivi sa collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe, en exécutant des programmes financés par elle en Géorgie, en République de Moldova et en ex-République yougoslave de Macédoine.

16. En 2009, le Fonds a collaboré avec la Banque africaine de développement et appuyé des programmes de prévention et de traitement du VIH dans plusieurs pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Le Fonds a aussi continué d'unir ses efforts à ceux de l'Organisation des États américains, de la Banque interaméricaine de développement et de Plan International pour parvenir à l'enregistrement universel des naissances d'ici à 2015 dans la région des Amériques et des Caraïbes.

17. Les recommandations formulées dans l'étude de 2009 sur la participation du Fonds aux Partenariats programmatiques mondiaux sont en cours d'application. Cette étude a offert un état des lieux détaillé sur les activités de partenariat et de collaboration du Fonds, et notamment les rôles qui sont les siens dans le contexte de quelque 80 partenariats mondiaux. On a aussi mis au point un cadre permettant de mieux évaluer la participation du Fonds à ces partenariats. On pourra en tirer les conclusions qui s'imposent lors de la révision du Cadre stratégique relatif aux relations de partenariat et de collaboration.

18. L'année 2010 a vu la finalisation d'une stratégie relative à la participation de l'UNICEF au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, assortie d'un cadre de mise en œuvre. Par ailleurs, l'UNICEF et l'Alliance Sauver les enfants examinent régulièrement les mesures qu'ils doivent prendre ensemble pour défendre les droits des enfants.

19. L'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles demeure le principal mécanisme et la première plate-forme de lutte contre les inégalités dont sont victimes les filles dans l'éducation. Les gouvernements se font de plus en plus les hérauts de la condition de la femme, mais ce partenariat a permis de combler encore un peu plus le fossé entre le taux de scolarisation des garçons et celui des filles. La participation du Fonds à l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous a permis de passer plus facilement de la phase du lancement des projets à celle du renforcement des systèmes éducatifs. En 2009, le Fonds a fait office d'organisme de coordination dans 15 des 40 pays participant à cette initiative.

IV. Contribution au renforcement des capacités nationales et à l'efficacité de l'aide

Renforcement des capacités

20. L'appui fourni par le Fonds au renforcement des capacités nationales est désormais plus global, au lieu d'être axé sur le seul développement des ressources humaines. Comme indiqué dans une note de 2010 au Conseil d'administration sur l'approche adoptée par l'UNICEF pour le renforcement des capacités (E/ICEF/2010/CRP.20) et d'après les résultats d'une étude documentaire réalisée sur la question en 2009, l'UNICEF avait tendance à concentrer son attention sur un nombre limité de capacités (par exemple, les compétences des prestataires de services) au lieu de promouvoir des changements systémiques et de renforcer les

institutions. On trouvait aussi présentés dans cette note les principaux obstacles rencontrés dans l'adoption d'une approche plus systémique.

21. Le Fonds a redoublé d'efforts en reconnaissance de l'importance centrale du renforcement des capacités pour la réalisation des droits de l'enfant et en réponse aux résultats de l'étude documentaire susmentionnée et aux travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). Il a aussi entrepris de formuler des directives supplémentaires sur les moyens de relever les défis propres au renforcement des capacités. Il offre par ailleurs un soutien pour encourager une analyse détaillée et participative des lacunes en matière de capacités et permettre l'adoption d'une approche efficace dans chaque contexte. Les bureaux de l'UNICEF rendent désormais compte de l'approche adoptée pour chaque programme de pays en matière de renforcement des capacités, en se servant des bonnes pratiques en matière de programmation comme points de référence.

22. Le Fonds aidera également ses partenaires nationaux et locaux à réaliser des études participatives de qualité sur les lacunes en matière de capacités et les inégalités observées en ce qui concerne les droits des enfants et des femmes, en partenariat avec les gouvernements nationaux, les autres organismes des Nations Unies et les acteurs concernés à tous les niveaux. Il placera aussi davantage l'accent sur le suivi des progrès accomplis pour remédier au manque de moyens, en particulier lorsque ce sont les enfants et les familles les plus désavantagés qui sont touchés, ainsi que sur l'évaluation de l'impact des stratégies suivies en matière de renforcement des capacités.

23. Comme souligné dans les directives sur le renforcement des capacités¹ publiées par le GNUD, l'adoption d'une approche intégrée doit se faire à trois niveaux : le niveau politique visant à instaurer un environnement porteur; le niveau systémique/institutionnel et le niveau individuel. Les travaux du Fonds dans les cinq domaines prioritaires du PSMT recoupent tous ces niveaux. S'agissant ainsi par exemple de l'instauration d'un climat porteur, il a aidé les gouvernements et technocrates nationaux à tirer profit de la budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement, qui permet de prendre des décisions informées pour accomplir plus rapidement des progrès sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a ainsi contribué à la budgétisation de 4 plans nationaux relatifs au secteur de la santé et de 6 dossiers d'investissements pour la survie et le développement du jeune enfant, ainsi qu'à la création de 12 programmes nationaux et infranationaux de santé.

24. Au mois de septembre 2010, 141 pays avaient ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, et 139 le Protocole concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, avec l'appui technique de l'UNICEF et dans l'objectif d'instaurer un climat porteur.

25. Conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, au Programme d'action d'Accra et à la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le Fonds a continué de participer aux équipes de pays des Nations Unies pour favoriser le renforcement des capacités nationales et

¹ GNUD, *United Nations Development System: A collection Approach to Capacity Development* (août 2009).

l'exploitation des dispositifs nationaux, notamment dans les domaines de l'approvisionnement, du suivi et de l'évaluation.

26. D'importantes initiatives de renforcement des capacités ont été également axées sur la production et l'analyse de données sur les enfants, notamment sur les différences observées dans chaque contexte, au moyen d'outils d'évaluation, de dispositifs de collecte des données et d'études de la situation. En 2009 et 2010, l'UNICEF a fourni à de nombreux pays un appui dans ces domaines tant sur le plan de la formation que sur le plan technique. En matière d'assistance technique, l'UNICEF a organisé 12 ateliers régionaux sur la conduite des enquêtes, auxquels ont participé plus de 300 organisateurs d'enquêtes venus de 75 pays. L'UNICEF a également aidé divers gouvernements pendant la période considérée à effectuer 28 enquêtes en grappes à indicateurs multiples, 22 rapports d'analyse et 50 études sur la pauvreté des enfants et les disparités observées.

27. Donnant suite aux demandes récentes du Conseil d'administration (par exemple dans ses décisions 2010/16 et 2009/18), l'UNICEF a redoublé d'efforts pour contribuer au renforcement des capacités nationales d'évaluation, en alignant sa démarche sur celle du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et en partenariat avec les principales parties prenantes. L'UNICEF a coanimé des équipes spéciales du Groupe chargées d'identifier le rôle stratégique incombant au Groupe et aux organismes des Nations Unies dans le renforcement des capacités nationales d'évaluation. En collaboration avec d'importants partenaires de développement, l'UNICEF a appuyé le renforcement des dispositifs nationaux d'évaluation et l'institutionnalisation du suivi et de l'évaluation dans la gestion du secteur public aux échelles nationale et locale. Sous fond de professionnalisation de plus en plus marquée de l'évaluation dans le monde entier, l'UNICEF a continué de soutenir les associations professionnelles d'évaluation dans plusieurs régions.

28. L'école amie des enfants est un bon exemple d'approche favorisant le changement systémique et institutionnel par le renforcement des systèmes éducatifs dans divers contextes. Au mois de juin 2010, des partenaires nationaux appliquaient cette initiative dans 94 pays. L'accent a aussi été mis sur le renforcement des systèmes de santé à tous les niveaux, notamment par la fourniture de matériel et l'offre d'une assistance technique et d'un encadrement. Dans l'objectif de renforcer leurs capacités de lutte contre la malnutrition, 20 pays ont reçu un soutien technique pour examiner les politiques nationales de nutrition et d'alimentation du jeune enfant et faire des recommandations, en mettant l'accent sur les domaines pour lesquels il est possible ou nécessaire d'en faire davantage. Il reste difficile de définir des indicateurs et de mesurer les progrès accomplis au niveau des capacités institutionnelles dans certains contextes, problème auquel l'UNICEF continuera de prêter attention.

29. L'UNICEF continuera de considérer comme une priorité de renforcer les capacités des responsables pour promouvoir l'obtention de résultats en matière de développement et faire respecter les droits des enfants et des femmes les plus vulnérables. Le Fonds appuiera les efforts déployés en matière de communication et de mobilisation sociale, qui sont d'une importance cruciale pour améliorer les capacités des individus.

30. Trente coordonnateurs par groupes sectoriels du Comité permanent interorganisations et plus de 1 500 membres du personnel et représentants gouvernementaux venus de cinq régions ont été formés pour améliorer la

préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours. Les systèmes éducatifs de 39 pays ont pu être améliorés grâce au programme pour l'éducation en situation d'urgence et la transition dans les pays sortant d'une crise, qui a permis de renforcer les capacités d'intervention pour rétablir l'enseignement, en améliorer la qualité et restaurer les systèmes éducatifs.

Coopération Sud-Sud

31. Le Fonds s'appuie toujours davantage sur la coopération Sud-Sud. Il dispose de plusieurs avantages comparatifs dans ce domaine, notamment sa capacité de trouver des partenaires pour défendre les enfants, sa couverture mondiale associée à un ancrage national, ainsi que son expertise technique. Dans le cadre de ses programmes faisant fond sur la coopération Sud-Sud, le Fonds encourage aussi l'échange de savoir et de données d'expérience, et en particulier la diffusion des enseignements tirés de l'expérience et des bonnes pratiques.

32. Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir le développement parmi les enfants et les familles les plus défavorisés, le Fonds s'est employé à faciliter l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne les programmes sociaux de transfert d'espèces dans 79 pays, dont 10 d'Afrique subsaharienne. Des initiatives encourageant l'échange de savoir ont aussi été prises dans le cadre d'un accord entre l'Organisme andin de la santé et le Fonds, notamment en ce qui concerne la lutte contre la malnutrition chronique dans la sous-région. Le partenariat baptisé « Les enfants du Pacifique ont droit à l'excellence », visant à fournir des données sur la situation des enfants dans les îles du Pacifique, a été officiellement lancé. Le Réseau pour un monde digne des enfants dans les petits États insulaires en développement a continué de faciliter les échanges de savoir.

33. La coopération entre pays de programme au sein de diverses assemblées a été encouragée, notamment la coopération transfrontière. Entre autres exemples, on peut citer la mise au point d'accords visant à prévenir et éliminer la traite des enfants et des femmes; le lancement d'initiatives ayant trait à l'iodation universelle du sel; et la campagne menée en 2010 en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale pour éradiquer la poliomyélite. L'accent a été mis sur la coopération technique, comme par exemple dans le cadre du programme Laços Sul-Sul, qui encourage la collaboration entre pays en développement en ce qui concerne les initiatives de lutte contre le VIH/sida, au moyen de l'échange d'informations, de la planification des mesures et de la collaboration stratégique entre les pays.

34. L'échange d'informations et les consultations, par exemple à l'occasion de réunions régionales ou dans le cadre des réseaux existants, la résolution des problèmes en commun et les examens critiques par les pairs restent une des principales modalités de collaboration. La Réunion de haut niveau sur la coopération internationale pour les droits de l'enfant dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui s'est tenue en Chine au mois de novembre 2010 et a marqué un tournant historique, en est un exemple probant.

35. Si les exemples d'initiatives de coopération Sud-Sud menés avec l'appui du Fonds sont nombreux, il serait bon que le Fonds offre un soutien plus systématique grâce à la gestion des savoirs et à des mécanismes d'évaluation. Le Fonds s'emploie à contribuer davantage à la coopération Sud-Sud, notamment en encadrant mieux les membres du personnel, en collectant des données de manière plus systématique et

en facilitant la diffusion des leçons tirées de l'expérience et la compréhension des bonnes pratiques.

De la phase de secours à la phase de développement

36. À l'échelle des pays, l'UNICEF a soutenu des activités de secours majeures, a été un partenaire actif de missions intégrées et a participé étroitement à des évaluations des besoins et à des missions communes d'évaluation à l'issue d'une crise, prenant au besoin la direction des opérations sur les questions sociales et sur celles touchant la protection de l'enfance.

37. Dans plusieurs pays, les programmes de pays soutenus par l'UNICEF ont permis de procéder à des interventions qui ont revêtu une importance critique pour favoriser le passage de la phase des secours à celle du développement et pour établir une paix durable. En Haïti, par exemple, l'UNICEF a joué un rôle de premier plan en défendant et en développant une vision à long terme pour le relèvement et la reconstruction du pays, en s'employant à ce que les enfants puissent de nouveau s'épanouir dans Haïti. De même, l'UNICEF a contribué à la planification nationale du relèvement après les inondations provoquées par la mousson au Pakistan et appuyé les activités d'évaluation après les crises qu'ont traversé le Pakistan, le Yémen et le Zimbabwe.

38. L'UNICEF parvient de mieux en mieux à identifier les interventions propres à favoriser la transition, le relèvement et la consolidation de la paix. En Somalie, par exemple, en dépit de circonstances extrêmement difficiles, le Fonds a pu appuyer l'offre de services axés sur la communauté et a été le premier à encourager la conclusion de partenariats entre secteurs public et privé pour réhabiliter les systèmes hydrologiques. À Sri Lanka et au Népal, l'UNICEF et ses partenaires ont pris un ensemble de mesures intégrées en faveur des enfants démobilisés et de leurs familles, notamment en ouvrant des centres de soins provisoires, en leur offrant un soutien psychosocial, et en leur proposant d'autres moyens de subsistance. En Guinée, l'UNICEF a lancé un programme de consolidation de la paix auprès des jeunes pour aiguiller ceux qui risquaient le plus d'être attirés par la violence armée vers d'autres activités plus productives. En République démocratique du Congo, l'UNICEF a continué d'aider les victimes de violence sexuelle, de promouvoir une relève sociale durable et d'appuyer les systèmes locaux d'offre de services dans les domaines de la santé et de l'éducation.

39. L'UNICEF a continué d'appuyer l'application des recommandations figurant dans le rapport de 2009 du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (A/63/881-S/2009/304), et contribué à l'établissement d'un rapport de mise à jour par le Secrétaire général. L'organisation participe toujours activement au Groupe de haut niveau pour la consolidation de la paix, en donnant des conseils au Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Elle s'emploie aussi à contribuer davantage au développement des propositions de financement, conformément aux directives révisées de 2009 du Fonds pour la consolidation de la paix.

40. L'UNICEF soutient toujours les missions intégrées, notamment en participant activement au Groupe directeur pour une action intégrée et au Groupe de la préparation intégrée des missions, dont il a coprésidé le Sous-Groupe de travail sur la formation. L'organisation a aussi continué de défendre les droits des enfants et

d'appeler l'attention sur les questions prioritaires dans de nombreuses cellules de missions intégrées et dans les pays menant des évaluations stratégiques et ayant adopté des cadres stratégiques intégrés. Elle a mis au point des systèmes spéciaux de soutien sur le terrain en ce qui concerne les questions d'intégration, et donné en 2010 des directives pour les opérations sur le terrain sur les présences intégrées.

41. Conformément au Cadre de partenariat sur les situations de crise et les lendemains de crise, adopté par la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies et la Commission européenne, l'UNICEF participe davantage aux efforts déployés pour évaluer les besoins au sortir des crises. L'organisation a sélectionné certains de ses membres du personnel pour participer à un groupe d'experts interinstitutions chargé de coordonner les évaluations des besoins en situations postconflituelles. Elle continue de mettre l'accent sur des modalités de financement adéquates, prévisibles, souples et adaptées, et de fournir des directives à ses bureaux extérieurs pour qu'ils appliquent l'Accord sur les principes fiduciaires.

42. L'UNICEF a continué d'assumer le rôle qui lui revient au sein du Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition du GNUD et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, et en jouer un de plus en plus important au sein du Cadre interinstitutions des Nations Unies pour la coordination de l'alerte rapide et de l'action préventive. En tant que chef de file des efforts déployés dans ce domaine, l'UNICEF a encouragé l'adoption d'approches en faveur d'un relèvement rapide dans plus de 60 pays. À l'échelle mondiale, l'organisation continue de participer au Groupe de travail thématique du Comité permanent interorganisations sur le relèvement accéléré. Elle est parvenue à faire du relèvement accéléré une constante de ses activités, et notamment à l'intégrer dans les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en cas d'intervention humanitaire.

43. L'UNICEF joue aussi un rôle important dans le cadre de l'Équipe spéciale sur les changements climatiques du Comité permanent interorganisations, et a coprésidé son sous-groupe de travail sur les mesures préalables et la planification des mesures d'urgence. Le Fonds a encouragé l'intégration des mesures de réduction des risques aux initiatives relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et continué d'appuyer les efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement et dans le cadre de la stratégie intégrée de surveillance des maladies pour utiliser davantage les directives du GNUD concernant la réduction des risques de catastrophe.

44. L'UNICEF travaille toujours en étroite partenariat avec les responsables de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC). L'organisation a accompli des progrès par rapport à l'engagement qu'elle avait pris en 2009 dans le cadre du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe de réduire le risque croissant que les catastrophes font peser sur les services éducatifs et sanitaires. Elle a aussi soutenu la plate-forme thématique de la Stratégie sur les connaissances et l'éducation et a continué de coopérer avec ses partenaires afin de placer les enfants au centre des initiatives de réduction des risques.

Prise en compte systématique de la condition de la femme

45. L'évaluation consacrée en 2008 à la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes à l'UNICEF a catalysé la prise en compte systématique de la condition de la femme et la promotion de l'égalité des sexes dans l'ensemble de l'organisation.

L'UNICEF a adopté une approche en deux phases pour appliquer les recommandations qui y figuraient : un programme d'action d'une durée d'un an pour 2009, avec des mesures à prendre immédiatement, et un programme d'action plus approfondi sur trois ans pour 2010-2012. La situation a pu être évaluée au mois de février 2010 à l'occasion de consultations de portée mondiale.

46. Depuis 2009, des progrès significatifs ont été accomplis sur de nombreux fronts, tant au sein de l'organisation qu'avec ses partenaires. Au début de 2010, l'UNICEF et le PNUD ont lancé une communauté de pratique sur l'égalité des sexes pour faciliter l'échange et l'acquisition de savoirs, notamment au moyen de débats en ligne sur les grands problèmes rencontrés. Au total, 265 membres du personnel l'avaient rejoint au mois d'octobre 2010.

47. L'UNICEF a mené un nombre croissant d'études sur les programmes de pays du point de la condition de la femme dans le cadre de la suite donnée à l'évaluation de la politique relative à l'égalité des sexes. Mais il s'est avéré difficile de comparer les résultats et d'établir des données de référence pour évaluer les progrès accomplis dans le temps à cause de la diversité des méthodes utilisées. L'organisation a entrepris de mettre au point un dispositif de base en vue des examens de l'égalité des sexes afin d'encourager l'adoption d'une approche plus systématique et l'adoption de recommandations plus efficaces.

48. Le Fonds a continué de renforcer sa capacité organisationnelle de prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes. Un cours de formation en ligne intitulé « l'égalité des sexes, la cohérence de l'Organisation des Nations Unies et vous », mis au point par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), a été lancé en 2010. Au sein de l'UNICEF, des modules ou des composantes relatifs à l'égalité des sexes ont été inclus dans les principaux programmes d'apprentissage et de formation, et les compétences liées à l'égalité des sexes sont intégrées dans le recrutement et l'évaluation du personnel, notamment en ce qui concerne le comportement professionnel. Un fichier de spécialistes de l'égalité des sexes a été établi pour pouvoir solliciter des experts quand besoin est dans le cadre des efforts de développement ou dans des situations d'urgence humanitaire.

49. L'UNICEF a entrepris de formuler des directives sur la promotion de l'égalité des sexes au moyen des programmes qu'il parraine. Ses directives pour les premier et troisième domaines d'action prioritaires du PSMT seront achevées à la fin de 2010, et pour les autres domaines au début de 2011. Des directives sont aussi formulées sur les moyens d'amener les hommes et les garçons à promouvoir l'égalité des sexes.

50. L'UNICEF a mis au point un marqueur de l'égalité des sexes, qui sera exploitable à compter du 1^{er} janvier 2011, pour pouvoir déterminer quelle est la part de ses ressources et des fonds des programmes qui est affectée à la promotion de l'égalité des sexes. Ce marqueur est fondé sur un système de notation à quatre niveaux, comme pour les marqueurs utilisés par d'autres organismes des Nations Unies comme le PNUD et le Comité permanent interorganisations, les critères retenus étant en revanche spécifiques au mandat de l'UNICEF.

51. Des progrès notables ont par ailleurs été accomplis en ce qui concerne les situations d'urgence. Les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en cas d'intervention humanitaire ont été révisés et mettent davantage l'accent sur l'égalité

des sexes et les approches fondées sur les droits de l'homme. Pendant le second semestre de 2010, l'UNICEF a lancé une initiative multipays pour améliorer la prise en compte de la condition de la femme dans les groupes humanitaires animés par l'UNICEF, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités pour mettre en œuvre des programmes tenant compte des questions d'égalité des sexes dans les principaux secteurs humanitaires. Avec le FNUAP, l'UNICEF fait office d'organisme chef de file pour le domaine de responsabilité de la violence sexiste dans le monde, par l'intermédiaire du Groupe de la protection à l'échelle mondiale, qui a supervisé en 2010 les travaux de plus de 30 sous-groupes dans les pays touchés par des crises ou qui sortaient d'une crise. L'accent a été mis sur l'offre d'un soutien pour les évaluations des besoins en ce qui concerne la violence sexiste, sur le développement de mécanismes de coordination fonctionnelle et de procédures opérationnelles permanentes, ainsi que sur la fourniture d'un appui direct, en particulier dans les situations d'urgence à grande échelle, comme celles qui se sont produites en République démocratique du Congo, en Haïti et au Pakistan.

52. Au début de 2010, l'UNICEF a lancé une communauté de pratique sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire, qui prévoit un mécanisme d'intervention rapide en 48 heures, pour fournir un appui technique aux bureaux de pays sur les questions d'égalité des sexes. Le site offre un lien vers le nouvel outil de formation en ligne sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations, que l'UNICEF avait aidé à mettre au point. L'UNICEF a aussi participé activement aux processus interorganisations de contrôle de l'application des résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et des résolutions 1820 (2008) et 1888 (2009), sur la violence sexuelle en période de conflit armé.

53. L'UNICEF joue aussi un rôle important dans la coopération interorganisations en faveur des adolescentes. Le Fonds est l'un des six organismes des Nations Unies à avoir signé une Déclaration commune de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les adolescentes en vue d'accélérer le rythme des efforts accomplis pour faire respecter les droits des adolescentes². Dans cette déclaration, l'Équipe spéciale, coprésidée par l'UNICEF et le FNUAP, s'est engagée à collaborer avec les pouvoirs publics, la société civile, les communautés et les adolescentes et les adolescents autour de cinq priorités stratégiques interdépendantes (l'éducation, la santé, la violence, la direction et les données). Elle entend fournir des conseils et un appui technique aux organismes des Nations Unies pour développer des programmes dans ces domaines.

54. L'UNICEF et le FNUAP ont également collaboré dans le cadre de deux initiatives visant à faire davantage le lien dans leurs travaux entre la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les deux organisations ont publié un livret de défense des droits des femmes et des enfants pour encourager l'adoption de mesures à l'échelle nationale, ainsi qu'un manuel d'information. Le Fonds continue de coopérer avec le PNUD, le FNUAP et UNIFEM afin d'inciter les équipes des pays à présenter des rapports communs au groupe de travail d'avant-session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ainsi que le Comité l'a demandé.

² http://www.unicef.org/media/files/UN_Joint_Statement_Adolescent_Girls_FINAL.pdf.

55. En célébration du quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, l'UNICEF a établi un document pour appeler l'attention sur le sort des filles 15 ans après la Déclaration de Beijing (« Beijing + 15: Bringing Girls into Focus »). Le Fonds a aussi organisé un débat électronique sur sa plate-forme, la Voix des jeunes, avant l'ouverture de la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme.

56. Le Fonds continue de prendre part aux activités du groupe de travail qui est chargé d'informer le Président de l'Assemblée générale des changements apportés à la stratégie concernant l'égalité des sexes. La création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) en 2010 a offert de nouvelles grandes occasions de partenariats interorganisations pour promouvoir l'égalité des sexes.

57. À l'avenir, l'UNICEF entend concentrer ses efforts sur l'application du Plan d'action stratégique prioritaire triennal pour l'égalité des sexes : 2010-2012³, qui a été lancé en même temps que la politique révisée et actualisée relative à l'égalité des sexes⁴ en juin 2010.

58. Huit domaines d'action prioritaires ont été identifiés dans le Plan d'action stratégique prioritaire triennal : définition des responsabilités et cadre stratégique; capacités et savoir; direction, influence et plaidoyer; programmation; « mener par l'exemple »; partenariats; ressources financières et communication. Faisant fond sur les enseignements tirés de l'expérience, ce plan d'action définit un ensemble de critères et identifie les principaux organes chargés de l'application des mesures pour chaque domaine prioritaire. Il a été adopté par l'Équipe spéciale sur l'égalité des sexes, composée de responsables du siège et des bureaux régionaux, qui suit régulièrement les progrès accomplis par rapport aux critères retenus.

59. L'égalité des sexes continuera de faire l'objet d'une attention marquée maintenant que l'organisation a replacé le souci de l'équité au cœur de ses efforts et dans le cadre de la suite donnée sur le plan collectif et à l'échelle internationale à la Réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue en septembre 2010.

V. Cohérence, efficacité et pertinence des activités opérationnelles

60. L'UNICEF insiste sur la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies pour qu'il soit possible de tirer parti des synergies afin d'élargir l'impact des mesures et d'appeler davantage l'attention sur les grandes questions intéressant les enfants. L'organisation entend participer à des partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies et au-delà, poursuivre des résultats clairement définis et mesurables, comme démontré dans le cadre de la suite donnée à l'examen triennal complet; assumer des rôles et des responsabilités clairement définis; collaborer aux fins de l'exécution des programmes et des opérations; et partager les informations et analyses pertinentes, notamment en ce qui concerne les enseignements tirés de l'expérience.

³ http://www.unicef.org/gender/files/Strategic_Priority_Action_Plan_2010_to_2012.pdf.

⁴ http://www.unicef.org/gender/files/Working_for_an_Equal_Future_UNICEF_Gender_Policy_Policy_2010.pdf

61. L'UNICEF a accompli des progrès notables par rapport aux engagements qu'il avait pris pour donner suite à l'examen triennal complet. Quarante-neuf des 90 mesures identifiées dans son plan d'action de 2008 concernant l'examen triennal complet ont été prises ou sont en voie d'application. Reste encore une étude sur les structures des Nations Unies dans les pays où la présence de l'ONU, qui devrait être menée à bien d'ici à 2011. On peut trouver des renseignements sur les progrès accomplis en ce qui concerne le Plan d'action à l'adresse suivante : www.unicef.org/unreform.

62. L'UNICEF a continué de collaborer avec les organismes apparentés pour renforcer le système des coordonnateurs résidents et appliquer les accords reflétés dans le cadre de gestion et de responsabilisation concernant le système des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents et son plan d'application, adopté en 2008.

63. En 2010, l'UNICEF a contribué grandement à l'adoption de nouvelles priorités stratégiques par le GNUD pour que les organismes des Nations Unies appuient de manière plus cohérente les efforts déployés sur la voie des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en offrant leur soutien à l'échelle nationale. Le Fonds a insisté à cet égard sur la nécessité de rationaliser les groupes de travail et équipes spéciales, ainsi que les rôles et responsabilités des acteurs concernés, notamment le Bureau de la coordination des activités de développement. Il a aussi souligné qu'il fallait donner des conseils et fournir un appui accru aux bureaux de pays pour que les objectifs du Millénaire pour le développement puissent être atteints.

64. L'UNICEF a fourni une assistance technique en vue de l'établissement de documents et de la tenue de débats sur tous les domaines abordés dans la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, en date du 2 juillet 2010, sur la cohérence du système des Nations Unies, à savoir notamment la gouvernance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes, le financement, l'évaluation/« Unis dans l'action », et les programmes communs de pays.

65. L'UNICEF a également contribué de manière significative aux progrès accomplis en 2010 pour mettre au point de nouveaux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, prendre des arrangements de financement conjoints, simplifier et harmoniser les modalités de fonctionnement et améliorer la programmation conjointe.

Activités opérationnelles

66. L'UNICEF est déterminé à prendre des mesures dans le cadre de gestion et de responsabilisation pour le système des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents, y compris le mécanisme dit de cloisonnement des fonctions. Pour s'assurer que tous les membres du personnel sont bien conscients des rôles qui leur incombent à cet égard, l'UNICEF a fourni des orientations sur le système à son personnel sur le terrain au moyen de vidéoconférences, d'entretiens directs et de mises à jour régulières. L'organisation a aussi révisé la définition d'emploi des représentants pour y inclure l'établissement de comptes rendus à l'intention des coordonnateurs résidents sur les questions ayant trait aux équipes de pays des Nations Unies et l'apport d'un concours à ces équipes. Le système d'évaluation des résultats de l'UNICEF a lui aussi été revu pour inclure

l'apport du coordonnateur résident et des membres des équipes de pays. Cette année, lors de la réunion annuelle du personnel sur le terrain consacrée à la cohérence des activités, l'accent a été mis sur les pays à revenu intermédiaire et les pays dans lesquels la présence de l'Organisation des Nations Unies est limitée. L'UNICEF appuie également le système des coordonnateurs résidents sur le plan financier et dans le domaine des ressources humaines. En 2009, l'organisation a fourni quelque 91 000 heures de travail au système, dont 60 % à des niveaux de responsabilité élevée. Par ailleurs, plus de la moitié des bureaux de pays ont indiqué contribuer aux travaux du bureau du coordonnateur résident et aux activités communes, pour un montant total estimatif de 2,6 millions de dollars. L'UNICEF joue aussi un rôle clef dans les groupes thématiques, le développement et la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le recours à des systèmes communs d'opérations à l'échelle nationale.

67. En 2010, l'UNICEF a publié à l'intention de son personnel un Manuel sur la cohérence du système des Nations Unies, couvrant l'intégralité des questions de cohérence présentant un intérêt pour les bureaux extérieurs. Le service d'assistance électronique par courriel, Achieving Strategic Knowledge (ASK), a permis de répondre plus facilement aux questions émanant des bureaux extérieurs (167 demandes traitées entre mars 2008 et juin 2010) sur la cohérence du système des Nations Unies et les activités des organismes des Nations Unies en général. Les pages Wiki sur la cohérence du système des Nations Unies offrent un appui spécifique au personnel en mobilisant des experts dans tous les domaines ayant trait aux questions de cohérence.

68. L'UNICEF collabore avec des partenaires s'efforçant d'améliorer la cohérence du système des Nations Unies à l'échelle régionale par l'intermédiaire des équipes régionales du GNUM et des mécanismes de coordination régionale, auxquels les directeurs régionaux de l'UNICEF participent activement. Ces groupes contribuent à la définition des priorités régionales à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement, et appuient et encadrent les programmes de pays.

69. À la demande des équipes de pays et partenaires nationaux, de nouveaux outils relatifs au PNUAD ont été mis au point en 2009, avec notamment des directives simplifiées, un modèle de plan d'action, un schéma opérationnel standard pour l'établissement de rapports sur les résultats obtenus et un dispositif d'appui. Ils ont été présentés aux bureaux extérieurs au début de 2010 et incorporés à la formation interorganisations et aux manuels de l'organisation. Le plan d'action pour le PNUAD et l'accord concernant la présentation, sur une base volontaire, de descriptifs de programme commun de pays doivent permettre d'améliorer la cohérence. Mais il reste encore à harmoniser les rapports établis par les organismes, donateurs et autres, et en réduire le nombre.

Simplification et harmonisation des pratiques de fonctionnement

70. L'UNICEF a entrepris d'améliorer et d'harmoniser ses pratiques de fonctionnement, tant en interne qu'en partenariat. Les réunions annuelles avec le personnel des bureaux régionaux et nationaux et du siège ont été l'occasion d'identifier les goulots d'étranglement et de trouver les moyens d'y remédier. En 2010, la Mission de haut niveau sur les pratiques de fonctionnement (une mission

conjointe du GNUD et du Comité de haut niveau sur la gestion) a fait des recommandations dans ce domaine et est convenue d'un plan de mise en œuvre, en cours d'établissement.

71. L'UNICEF soutient l'utilisation des systèmes nationaux d'acquisition et leur renforcement. À ce jour, la moitié des 42 pays interrogés par l'UNICEF ont recours aux systèmes nationaux à des degrés divers. Des mesures ont été prises pour renforcer les capacités des chaînes d'approvisionnement dans 16 pays. L'insuffisance des systèmes existants et des réseaux de transport pose problème, en particulier dans les situations d'urgence humanitaire. L'UNICEF appuie des interventions à toutes les échelles, allant de la formation à la gestion des entrepôts à la tenue d'études approfondies des chaînes d'approvisionnement en Éthiopie et en Sierra Leone.

72. L'adoption de la Politique harmonisée concernant les transferts de fonds est encouragée pour réduire les coûts de transaction, renforcer les capacités nationales de gestion financière et mieux définir les responsabilités. L'UNICEF participe au Groupe consultatif interorganisations sur la Politique, qui s'efforce de venir à bout des goulets d'étranglement et de formuler des stratégies favorisant l'application à l'échelle nationale du cadre d'assistance en espèces. Au mois d'avril 2010, 21 bureaux de pays de l'UNICEF indiquaient que la Politique était fidèlement appliquée par les organismes compétents des équipes de pays des Nations Unies et les pouvoirs publics. Mais il faut encore renforcer les capacités des professionnels à l'échelle nationale et du personnel des Nations Unies en matière de gestion financière pour qu'elle puisse être pleinement mise en œuvre.

73. La réforme des ressources humaines, en particulier l'harmonisation des types de contrats, a simplifié les procédures communes de gestion du personnel dans plusieurs organismes des Nations Unies. L'UNICEF a intégré dans ses propres règles et procédures ces changements, qui concernent les types de contrats et les catégories de personnel, ainsi que les modalités et politiques de recrutement couvertes par les organes centraux de contrôle.

74. L'UNICEF collabore avec ses partenaires pour harmoniser le Règlement financier et les règles de gestion financière, ainsi que les autres pratiques financières, notamment par l'adoption des directives du GNUD concernant les transferts de fonds entre organismes, la mise en place d'un système harmonisé de classification des coûts dans le cadre de l'établissement des rapports, la présentation de budgets axés sur les résultats et la participation à l'appui budgétaire sectoriel et aux fonds de financement commun des Nations Unies. Ces initiatives d'harmonisation permettront de réduire les coûts de transaction, d'améliorer la qualité et d'obtenir des données d'information plus pertinentes pour pouvoir prendre les décisions voulues. Les efforts d'harmonisation se heurtent à la diversité des pratiques de fonctionnement des différentes organisations, au caractère divergent de leurs priorités et au manque de ressources dont souffrent certaines d'entre elles.

75. L'UNICEF préside l'Équipe spéciale du GNUD sur les technologies de l'information et des communications (TIC), qui appuie les initiatives prises par les pays pilotes Unis dans l'action pour faire œuvre d'harmonisation dans le domaine des technologies de l'information et des communications. L'Équipe spéciale offre un soutien direct aux pays pilotes, répond aux besoins en matière de services TIC à l'échelle nationale, élabore et diffuse des directives Unis dans l'action propres aux TIC, et propose des mesures de renforcement des capacités pour les bureaux de pays

des Nations Unies. Elle a formulé des directives à l'intention des équipes de pays des Nations Unies sur le recours à des technologies de l'information et des communications communes, avec des processus détaillés fondés sur les enseignements tirés de l'expérience. Elle a aussi entrepris de formuler des directives sur l'architecture du réseau et sa sécurité afin d'établir des normes minimales à l'échelle mondiale. En 2010, une étude mondiale sur le programme Unis dans l'action a été réalisée pour évaluer la situation concernant les technologies de l'information et des communications et les possibilités d'harmonisation dans 45 pays.

76. Divers services communs (sécurité, médical, courrier, etc.) sont désormais utilisés dans de nombreux pays. À l'occasion d'une enquête réalisée par le GNUM en 2009, 82 % des répondants ont déclaré que des arrangements communs avaient été pris pour les « services essentiels », et deux tiers que c'était le cas pour les TIC, les ressources humaines et/ou les services médicaux. Les occasions qui se présentent de partager des services et de réaliser des économies sont généralement moindres quand les organisations ne sont pas abritées dans les mêmes locaux. Les autres problèmes tiennent au fait que les organisations ont des priorités divergentes, qu'elles n'obéissent pas aux mêmes règles et ne suivent pas les mêmes pratiques, que les équipes chargées des programmes et celles qui sont chargées de leur exécution ne communiquent pas suffisamment, et que les organisations ne s'impliquent pas comme il se doit quand les gains de rentabilité ne leur semblent pas évidents.

77. L'UNICEF encourage l'utilisation de locaux et de services communs par les bureaux de pays. On compte à l'heure actuelle 60 Maisons des Nations Unies et locaux communs. L'UNICEF a présidé le groupe interorganisations du GNUM qui a appuyé l'établissement et la gestion de locaux communs et de Maisons des Nations Unies. Les deux principaux problèmes rencontrés sont la sécurité et le financement des locaux communs. Le manque de locaux gratuits empêche également l'ouverture de nouvelles Maisons des Nations Unies.

78. Pour harmoniser les outils et normes d'audit, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial (PAM), le FNUAP et le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont signé un mémorandum d'accord sur l'harmonisation des notes d'audit, révisé au mois de janvier 2010.

79. L'UNICEF se prépare en vue de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (Normes IPSAS), qui doivent entrer en vigueur en 2012. L'organisation en est la phase préparatoire, qui consiste à établir, conformément aux normes IPSAS, des soldes d'ouverture des états financiers (à compter du 1^{er} janvier 2012) et à collecter et tester de nouveaux outils et données. Les difficultés rencontrées sont notamment les suivantes : capacité des progiciels de gestion intégrée d'être adaptés aux Normes, en passant d'une comptabilité d'exercice modifiée à une comptabilité d'exercice intégrale, nécessité de réconcilier états financiers et situation de trésorerie, actualisation du Règlement financier et des règles de gestion financière, et organisation de formations à l'échelle du système pour s'assurer que tous les membres du personnel comprennent bien ces modifications majeures.

« Unis dans l'action »

80. En tant que coprésident de l'Équipe spéciale du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation au niveau gouvernemental du programme « Unis dans l'action », l'UNICEF a joué un rôle de premier plan en contrôlant la qualité des six évaluations gouvernementales, et notamment en donnant des conseils en vue de la définition de modalités d'évaluation, en examinant les projets et en faisant des commentaires à leur sujet, et en établissant des rapports initiaux et des rapports d'évaluation en liaison avec l'équipe chargée de la gestion de l'évaluation dans chaque pays. L'UNICEF a pris part et contribué à la Conférence tripartite de haut niveau sur l'initiative « Unis dans l'action », qui s'est tenue à Hanoï au mois de juin 2010, en offrant notamment un appui technique et des conseils au nom du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en faisant fond sur son expertise.

81. Pour l'exercice biennal 2008-2009, l'UNICEF a alloué 150 000 dollars par an à chaque bureau régional pour appuyer les efforts déployés en vue d'améliorer la cohérence du système des Nations Unies. Pour l'exercice biennal 2010-2011, l'organisation a contribué à l'établissement du dispositif d'appui GNUM/PNUAD, prévoyant un montant de 3,55 millions de dollars pour les bureaux de pays et les bureaux régionaux pour couvrir les frais de formation des bureaux de pays et les dépenses de personnel supplémentaire dans les bureaux régionaux, et elle a participé aux débats sur l'ouverture et la gestion du volet élargi « Unis dans l'action », offrant 81 millions de dollars aux bureaux de pays.

VI. Évaluation des activités opérationnelles

82. Lors de l'examen triennal complet, un resserrement des liens entre évaluation et gestion des connaissances a été préconisé. L'UNICEF a pris deux grandes initiatives en ce sens en 2009-2010. Tout d'abord, un poste de responsabilités plus élevées a été créé pour gérer la base de données constituée sur toutes les évaluations réalisées. Deuxièmement, une société indépendante spécialisée dans l'assurance de la qualité des évaluations a été recrutée pour vérifier la qualité de toutes les évaluations déjà menées à bien. Les résultats sont soumis aux bureaux qui avaient effectué ces évaluations pour leur permettre de procéder à l'avenir aux ajustements nécessaires et déterminer la bonne conduite des évaluations pour pouvoir tirer des enseignements de l'expérience ou procéder à des métaévaluations des grands thèmes de programmes. Par ailleurs, l'UNICEF respecte la politique de l'Organisation des Nations Unies consistant à rendre toutes les évaluations publiques.

83. L'UNICEF estime que les mécanismes d'évaluation doivent servir à améliorer l'efficacité, la rentabilité et les résultats des initiatives menées en faveur des enfants, et qu'il convient de mettre en corrélation l'évaluation et les résultats pour atteindre les objectifs de développement. L'organisation a pris dans ce contexte trois grandes mesures :

a) Un plan d'évaluation biennale des évaluations stratégiques hautement prioritaires est mis au point parallèlement aux examens périodiques du plan stratégique à moyen terme. Pendant la période 2008-2009, 9 des 16 évaluations prévues ont été menées à bien, 5 étaient en cours de réalisation au mois d'août 2010 et 2 restaient à faire. Un ensemble de 15 évaluations prioritaires pour la période

2010-2011 a aussi été déterminé, dont 9 sont en cours de réalisation. D'autres grandes évaluations pourront être menées si on le juge nécessaire;

b) Les bureaux extérieurs de l'UNICEF mènent environ 240 à 260 évaluations par an. Selon les règles fixées, chaque composante de programme de pays devrait faire l'objet d'au moins une évaluation par cycle de programmation. Le niveau actuel des investissements est suffisant pour pouvoir maintenir cette moyenne;

c) L'UNICEF investit considérablement dans l'évaluation de l'impact des initiatives sur le développement social au moyen d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples. Les données obtenues dans ce contexte et les autres données comparables qui sont disponibles permettent aux spécialistes d'axer leurs efforts sur l'efficacité et la rentabilité des mesures et sur la recherche opérationnelle pour appliquer au stade pilote des solutions viables qui pourront être reproduites à plus grande échelle.

84. L'UNICEF mène beaucoup de ses activités en coopération avec d'autres organisations et partenaires. Ce fut le cas notamment pour deux projets spécifiques d'évaluation menés en partenariat en 2009-2010. Le premier d'entre eux concernait les projets pilotes « Unis dans l'action », comme indiqué plus haut. Les résultats préliminaires des évaluations gouvernementales ont été présentés à la Conférence tripartite de haut niveau sur l'initiative « Unis dans l'action ».

85. L'UNICEF contribue aussi largement aux évaluations conjointes et interorganisations sur les questions humanitaires. Une évaluation conjointe de l'approche par volets thématiques a été menée en 2009, et des évaluations interorganisations du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et du Fonds humanitaire commun ont été lancées en 2010. Une vaste évaluation interorganisations en temps réel a été lancée en Haïti. En 2009-2010, de grandes évaluations ont été consacrées aux mesures prises après le tsunami dans l'océan Indien en 2004 et au développement des capacités d'intervention humanitaire.

86. Il reste encore beaucoup à faire pour instaurer un climat propice aux évaluations et faire en sorte que les pays de programme disposent de capacités adéquates. En 2009 et au début de 2010, deux initiatives majeures ont été prises pour améliorer la planification stratégique et faciliter l'échange de savoirs et de données d'expérience. Tout d'abord, de nouvelles directives sur la définition des priorités en matière d'évaluation ont été mises au point et diffusées à tous les niveaux. La plupart des bureaux régionaux examinent désormais les projets établis par les bureaux de pays en ce qui concerne les activités de suivi et d'évaluation, et les aide à hiérarchiser leurs priorités. Par ailleurs, la plupart des régions formulent des plans régionaux en matière d'évaluation et déterminent le rang de priorité des évaluations prévues pour 2010-2011. Deuxièmement, la communauté de pratique sur l'évaluation créée sur le Web compte désormais 330 membres grâce aux efforts déployés à cet effet.

VII. Suite donnée aux conférences internationales

87. Depuis 2009, l'UNICEF s'emploie à influencer les débats du Groupe des Huit (G-8) et du Groupe des Vingt (G-20) pour s'assurer qu'ils tiennent dûment compte dans leurs initiatives du bien-être des enfants et des femmes. En 2010, l'UNICEF a

aidé le Gouvernement canadien à mettre au point l'Initiative de Muskoka du G-8 sur la santé maternelle, néonatale et infantile. L'UNICEF coopère désormais étroitement avec le G-8 et d'autres partenaires en vue de l'application de cette initiative et pour définir des mécanismes de responsabilité et des indicateurs. L'UNICEF a aussi participé au nouveau mécanisme de coordination mis en place à l'échelle du système des Nations Unies pour aider le Groupe de travail du G-20 sur le développement à préparer des contributions en vue du Sommet du G-20 à Séoul et au-delà. L'UNICEF soutient aussi l'initiative Global Pulse de l'Organisation des Nations Unies depuis son lancement.

88. Le Forum des enfants sur le climat, qui s'est tenu au Danemark à la fin de 2009 juste avant l'ouverture de la quinzième Conférence des Parties à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, a catalysé la mobilisation des jeunes sur le thème des changements climatiques. Des enfants venus de 44 pays y ont participé. Coorganisé par l'UNICEF et la ville de Copenhague, ce forum a vu l'accent mis sur la formation et sur l'autonomisation des enfants pour qu'ils deviennent des « ambassadeurs du climat » et prennent des initiatives dans leurs communautés. Les enfants ont aussi formulé une déclaration qu'ils ont présentée au Président de la quinzième Conférence. En 2010, plusieurs de ces jeunes ambassadeurs dans les pays industrialisés et en développement ont lancé des initiatives pour lutter contre les changements climatiques dans leurs communautés et à l'échelle nationale et internationale.

89. L'UNICEF a participé aux préparatifs et à la suite donnée à la dix-huitième Conférence internationale sur le sida, qui s'est déroulée à Vienne au mois de juillet 2010. Cette conférence annuelle est d'une importance clef pour promouvoir l'adoption de mesures en faveur des femmes et des enfants dans la lutte contre le VIH. La Directrice générale de l'UNICEF a souligné pendant une session par satellite avec des partenaires de haut niveau qu'il est possible de protéger les nouvelles générations d'enfants du sida. L'UNICEF a aussi encouragé la documentation et la diffusion à large échelle de nouvelles données sur les enfants et le sida qui ont été présentées lors de la conférence.

90. En tant que Président de l'Équipe spéciale du GNUD sur les objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF a contribué aux préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenue au mois de septembre 2010. L'UNICEF a joint ses efforts à ceux des organismes apparentés et des experts pour étudier en profondeur les initiatives prises à l'échelle nationale et a publié des documents thématiques sur les objectifs. Les résultats de ces études ont permis aux États Membres de se faire une idée claire des succès remportés, des bonnes pratiques, des enseignements tirés de l'expérience, des problèmes rencontrés et des occasions à saisir pour atteindre les objectifs.

91. Pendant la Réunion plénière, l'UNICEF et ses partenaires ont demandé l'adoption de mesures sur des questions de première importance pour les enfants et les femmes. L'UNICEF a aussi organisé plusieurs manifestations en marge de la Réunion plénière, en collaboration avec divers partenaires, notamment les États Membres, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le FNUAP, la Banque mondiale, l'Alliance GAVI et l'Alliance internationale Save the Children. Une d'entre elles était consacrée au lien

entre les objectifs du Millénaire pour le développement et l'équité, et a été l'occasion d'insister sur les disparités observées et l'aide à apporter aux populations les plus vulnérables. La Directrice générale a présenté des données à l'appui d'approches et d'interventions mettant davantage l'accent sur l'équité comme moyen d'accomplir des progrès sur la voie des objectifs du Millénaire⁵.

92. L'UNICEF a aussi offert un soutien technique aux États Membres dans le cadre de l'établissement du document final, « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », à partir des dernières données disponibles sur les objectifs ayant trait aux enfants. L'organisation a également coordonné l'établissement de recommandations pour la suite donnée par le GNUD au document final. Dans le cadre de la suite donnée à la Réunion plénière à l'échelle du système des Nations Unies, l'UNICEF encouragera et facilitera l'adoption de mesures à l'échelle nationale pour permettre l'accomplissement plus rapide de progrès équitables sur la voie des objectifs de développement axés sur les enfants.

VIII. Projet de décision

93. Le Conseil d'administration décide de transmettre au Conseil économique et social le présent rapport (E/2011/6-E/ICEF/2011/3), ainsi qu'un résumé des observations et des renseignements fournis par les délégations à la session en cours.

⁵ Voir les publications de l'UNICEF intitulées « Narrowing the Gaps to Meet the Goals » (7 septembre 2010) et *Progress for Children: Achieving the MDGs with Equity* (n° 9, septembre 2010).